

L'ÉDITORIAL d'Albert Salon

L'affaire du projet de loi Fioraso Bilan et perspectives, le combat continue

L'article 2 du projet de réforme des universités, présenté par Mme Fioraso, a été voté par le Parlement qui l'a amendé. ALF et nos associations amies avaient lancé dès janvier une vigoureuse campagne, amplifiée par des académies, institutions et grandes voix opportunément saisies, qui se sont exprimées dans les médias, y compris les plus fermés à notre lutte *Contre la pensée unique* (Hagège) et sa langue unique.

Sur ce plan du débat dans les médias, nous avons obtenu un succès rare.

Sur le fond, toutes ces voix ont, avec nous, remporté une demi-victoire.

Une demi-victoire, en ce que les vannes de l'américanisation en *globish-pour-tous*, sont, dans le texte voté, beaucoup moins ouvertes qu'elles ne l'étaient dans l'avant-projet. Au moins sur le papier, les amendements des deux Chambres sont substantiels : pas d'enseignements uniquement en anglais ; obligation pour les étrangers qui reçoivent des enseignements en anglais de justifier de leur connaissance du français validée par des épreuves comptant dans leur diplomation ; évaluation obligatoire de cet aspect de la réforme au bout de trois ans...

Une demi-victoire au goût amer. Car, au sein du gouvernement, c'est la fonction et la voix de Mme G. Fioraso qui l'ont emporté sur celles des ministres Aurélie Filippetti, Yamina Benguigui, et Laurent Fabius, chargés respectivement du français en France, de la Francophonie, et de notre beau réseau culturel mondial, ainsi que de la coopération avec les pays francophones.

Plus grave encore : le gouvernement légalise ce que Mme Valérie Pécresse, MM. Pierre Tapie et Richard Descoings, avaient discrètement développé dès 2007 : les enseignements illégaux en anglais, et il admet dans les textes que des disciplines doivent être enseignées en anglais, proclamant ainsi – nouveauté insoutenable ! – que le français ne peut pas tout dire.

En attendant de pouvoir obtenir l'abrogation de cet article, une grande vigilance s'impose à tous pour que les amendements concédés ne soient pas « cosmétiques », mais appliqués sur le terrain par des universitaires drogués au « mondialisme ». Nous devons sans cesse contrer les beaux esprits qui professent que la « modernité » nous condamne à rejeter le français, notre reste d'indépendance et la voix originale de la France, et à abandonner ces « quelques arpents de forêts et de sables » de la Francophonie mondiale, à l'instar des « quelques arpents de neige du Canada » d'un Voltaire préférant ses intérêts dans le « commerce triangulaire » avec les « îles à sucre ». Alors que la Francophonie constitue un atout de premier ordre pour la France et le monde, comme l'ont souligné MM. Pouria Amirshahi, Jacques Attali, Claude Hagège, Bernard Pivot, Michel Serres, grandes voix d'humanistes à vues nationales hautes.



Albert Salon, président d'Avenir de la langue française

Pour résister, chacun trouvera informations et arguments sur le site : www.avenir-langue-francaise.fr .

L'action d'ALF contre la loi ESR

Notre association a joué un rôle moteur dès qu'elle a eu connaissance, en janvier, du projet de loi « Fioraso » sur l'enseignement supérieur et la recherche (ESR). L'article 2 de ce projet de loi modifiait gravement le code de l'éducation en disposant :

« I. - La maîtrise de la langue française et la connaissance de deux autres langues font partie des objectifs fondamentaux de l'enseignement.

II. - La langue de l'enseignement, des examens et concours, ainsi que des thèses et mémoires dans les établissements publics et privés d'enseignement est le français, sauf exceptions justifiées par les nécessités de l'enseignement des langues et cultures régionales ou étrangères, ou lorsque les enseignants sont des professeurs associés ou invités étrangers.

III. - Des exceptions peuvent également être justifiées par la nature de certains enseignements lorsque ceux-ci sont dispensés pour la mise en œuvre d'un accord avec une institution étrangère ou internationale tel que prévu à l'article L. 123-7 ou dans le cadre d'un programme européen.

IV. - Les écoles étrangères ou spécialement ouvertes pour accueillir des élèves de nationalité étrangère, ainsi que les établissements dispensant un enseignement à caractère international, ne sont pas soumis à cette obligation. »

Ce projet créait donc des exceptions telles à la loi Toubon qu'il en annulait presque l'application dans le domaine de l'enseignement.

ALF avait alors presque terminé la rédaction d'un mémoire sur la nécessité d'une politique linguistique de recherche qu'elle destinait précisément au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Plusieurs membres d'ALF ainsi que des représentants d'associations amies ont participé à l'élaboration de ce texte dont C. Darlot, administrateur, a assuré la rédaction définitive. Il a été décidé de faire de ce texte le fer de lance de notre combat contre cette loi et de l'éditer sous forme imprimée.

ALF a aussi donné l'alerte à de nombreuses associations et à des personnalités proches de ses idées. Plusieurs pétitions, recueillant un nombre important de signatures ont circulé, notamment par internet ; des personnalités comme Michel Serre, Jacques Attali, le député Pouria Amirshahi ou Claude Hagège (membre d'ALF) ont exprimé leur inquiétude et – une fois n'est pas coutume – les médias leur ont assez largement donné la parole. L'Académie française a attiré l'attention sur les dangers que représente une telle mesure.

Quelques jours avant le début des débats à l'Assemblée Nationale, *Avenir de la langue française* a envoyé personnellement à chaque député et à chaque sénateur la plaquette **Sciences et langue française** (voir page 31) accompagnée d'une lettre plus « politique » d'Albert Salon. Cette plaquette a aussi été transmise à chaque membre de l'Académie française et de l'Académie des Sciences. Plusieurs députés, sénateurs, académiciens nous ont remercié de cet envoi.

L'article litigieux a ainsi pu, in extremis, être amendé et son troisième alinéa est ainsi rédigé :

« III. - Des exceptions peuvent également être admises pour certains enseignements **lorsqu'elles sont justifiées par des nécessités pédagogiques et** que ces enseignements sont dispensés dans le cadre d'un accord avec une institution étrangère ou internationale tel que prévu à l'article L. 123-7 ou dans le cadre d'un programme européen et pour faciliter le développement de cursus et de diplômes transfrontaliers multilingues. **Dans ces hypothèses, les formations ne peuvent être que partiellement proposées en langue étrangère. Les étudiants étrangers auxquels sont dispensés ces enseignements bénéficient d'un apprentissage de la langue française. Leur niveau de maîtrise de la langue française est pris en compte pour l'obtention du diplôme.** »

Notre association a donc pour l'instant remporté une demi-victoire (nous souhaitons la suppression de l'article 2 du projet de loi). Le combat n'est cependant pas terminé car nous envisageons maintenant un recours devant le Conseil constitutionnel.

SOMMAIRE

ÉDITORIAL	1	DOSSIER	18
Mobilisation contre le projet Fioraso Lettre aux parlementaires français par A. Salon	1	Le français et l'action culturelle française hors de France	18
VIE DE L'ASSOCIATION	4	- La langue française dans les organisations internationales : le dernier contre-pouvoir ? (D. Hoppe)	18
- Appel à candidatures au conseil d'ALF	4	- La pyramide des langues : leçons européennes, situations africaines	20
- Communes de France pour la langue française : premières signatures	4	- par Y. Montenay	
- L'arme du boycott (J.-L. Chédin)	5	BRÈVES	27
FRANÇAIS ET FRANCOPHONIE DANS LES INSTITUTIONS	6	- Un Anglais chez les Immortels (C. Rioux)	27
- Actions contre le projet Fioraso	6	- La Roumanie inaugure une place de la Francophonie	28
- Enseigner en français (J. Attali)	6	- Canton de Genève : une nouvelle Constitution	29
- Note d'information sur le projet de loi ESR (P. Amirshahi)	8	- Mme Fioraso, Carpette anglaise exceptionnelle	30
- Les élites et le suicide linguistique français (M. Guillou)	10	- Jeux olympiques et langue française	30
- De la fâcheuse habitude qu'ont nos gouvernements de vouloir nous faire prendre des vessies pour des lanternes (C. Weisz)	14	PARUTIONS SIGNALÉES	31
- Bâtir un référentiel managérial public commun (Pr C. Rochet)	16	- Sciences et langue française (ALF)	31
		- Oui, l'économie en français, c'est plus clair ! (A. Gilder)	31
		- Identité et langue française (P.-A. Comte)	32
		COURRIER DES LECTEURS	33
		- Lettre de G. Gastaud (COURRIEL)	33
		- Lorsque nous n'aurons plus... (D. Ancelet)	35
		- L'Académie française et la typographie, en réponse à notre adhérent B. Segard	36

Directeur de la publication et président de l'association : Albert Salon Anciens présidents : Dominique Noguez, Philippe Rossillon, Bernard Dorin (président d'honneur)	Site internet : www.avenir-langue-française.fr Adél. : avenirrf@laposte.net
Comité de rédaction : Jean-Louis Chédin, Catherine Distinguin, Denis Nardin, Albert Salon, Nicolas Terver Secrétaire de rédaction : Arnaud Danloux-Dumesnils	ISSN en cours Dépôt légal à parution
Rédaction et siège de l'association : 34 bis, rue de Picpus, 75012 Paris Tél. 01 43 40 16 51	Imprimé par nos soins Adhésion à l'association : 40 euros (envoi du bulletin compris) Vente au numéro : 3 euros

VIE DE L'ASSOCIATION

APPEL À CANDIDATURES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À tous les adhérents d'ALF

Suivant les statuts d'ALF, le conseil d'administration est renouvelable par tiers chaque année à l'occasion de l'assemblée générale qui procède à l'élection de ses membres.

Agréée par les ministères de la Justice et de la Culture, notre association a besoin d'administrateurs provenant de tous horizons, qui souhaitent s'impliquer concrètement et durablement – en tout état de cause pour les trois années d'un premier mandat – dans les nombreuses actions qui relèvent de son objet.

Il est essentiel que notre association, non seulement « ne baisse pas la garde », mais développe ses efforts pour répondre efficacement aux attaques dont notre langue continue de faire l'objet de toutes parts. Pour ne pas faillir à notre mission, nous avons besoin de votre volonté, de votre compétence et de votre disponibilité !

En vue de l'assemblée générale qui se tiendra en janvier 2014, nous invitons nos adhérents à jour de leur cotisation à faire acte de candidature avant le 30 octobre 2013.

La candidature peut être formulée sur papier libre ou par courriel.

MERCI À TOUS LES CANDIDATS

Communes de France pour la langue française

Notre campagne « Communes de France pour la langue française » se poursuit et commence à porter ses fruits. Elle doit maintenant s'intensifier, grâce à l'action de tous nos adhérents, en bénéficiant de l'approche des élections municipales de 2014.

Nous avons noté, avec une grande satisfaction, que cette action s'étend même maintenant hors de nos frontières, notamment en Belgique et au Canada (Québec et Acadie). En avril, la commune d'Ans (27 500 habitants dans la province wallonne de Liège) a, en effet, signé le manifeste proposé.

Rappelons, car ce peut être un argument complémentaire pour en convaincre de nouvelles, les communes qui ont déjà affirmé leur attachement à notre langue (ordre alphabétique) : **Aussac-Vadalle** (Charente), 400 habitants ; **Chablis** (Yonne), 2 500 habitants ; **Charmes-la-Grande** (Haute-Marne), 170 habitants ; **Donnery** (Loiret), 2 500 habitants ; **Grigny** (Rhône), 9 000 habitants ; **Largny-sur-Automne** (Aisne), 250 habitants ; **Maisons-Laffitte** (Yvelines), 23 000 habitants ; **Montfermeil** (Seine-Saint-Denis), 25 000 habitants ; **Moulins-en-Tonnerrois** (Yonne), 170 habitants ; **Paris V^{ème}** arrondissement (M. Tibéri : promesse en attente de réalisation) ; **Parnay** (Maine-et-Loire), 500 habitants ; **Saumur** (Maine-et-Loire), 29 000 habitants ; **Verdun** (Meuse) 21 000 habitants ; **Villejoubert** (Charente) 340 habitants...

N'hésitez pas à nous demander le texte de ce manifeste et la suggestion de lettre à envoyer à vos élus que nous vous transmettrons par courriel ou par courrier postal.

L'arme du boycott

La lutte bien rude que soutiennent des associations comme la nôtre pour le maintien, l'avenir et la diffusion de la langue française – alors que celle-ci est piétinée tranquillement dans bien des domaines – ne doit pas se cantonner au champ des institutions publiques ; comme par exemple, avec le projet de loi Fioraso, visant de facto à pousser plus loin l'éradication du français dans l'enseignement universitaire scientifique et dans la recherche. Elle concerne également le vécu quotidien des citoyens, confrontés à la dégradation rapide, effrayante, du paysage et de l'environnement linguistiques. À cet égard, les « écolos », c'est nous ! L'anglais, ou plutôt le médiocre sabir qu'est l'anglo-américain, le « globish », envahit tout l'espace – publicités, enseignes commerciales, annonces de toutes sortes, cafés et restaurants, cinémas, etc., etc. Comment réagir contre la marée montante – en attendant l'inévitable reflux – de façon que l'usage de la langue ne soit pas trop abîmé, en particulier chez les plus jeunes, qui sont aussi les plus vulnérables et, de plus, malformés par l'école à la maîtrise du français ?

Outre les constats (dont les formulaires sont mis à la disposition de chacun), visant des infractions manifestes à la loi Toubon, n'oublions pas, ne négligeons pas l'arme du boycott – « Boy-cott » avant de devenir un nom commun, fut un nom propre, celui du régisseur d'un grand domaine en Irlande dans les années 1870-1880. Sa dureté à l'égard des employés du vaste domaine amena ceux-ci à se rebiffer ; avec l'aide de la Ligue agraire, le propriétaire fut mis en difficulté. Les circonstances historiques sont certes bien différentes pour nous ; mais pourquoi ne pas s'en inspirer à certains égards ?

- Pourquoi ne pas boycotter systématiquement les « shoe shops », les « Optical centers », les « happy hours », etc., etc. ?
- Pourquoi ne pas couper l'émission qui vire à l'anglais ?
- Pourquoi ne pas refuser, poliment et fermement, les produits manufacturés aux notices anglaises ?
- Pourquoi ne pas sortir d'un colloque ou d'un congrès où les exposés se déroulent en anglo-américain, éliminant les autres langues ?

Certes, pour être efficace, le boycottage ne doit pas rester un comportement individuel : il doit faire « tache d'huile », se faire connaître comme tel. Essayez d'expliquer à un commerçant ou à un représentant quelconque que vous êtes activement d'accord avec les associations qui refusent le minable sabir du « globish » aussi bien que le bilinguisme qui fait le lit de l'élimination progressive du français. À l'étonnement succédera une mine sérieuse : on commence à réfléchir !

Pour autant, ce type d'initiative ne doit pas tomber dans la « mise à l'index » pour raisons commerciales ou moins avouables, que la loi proscrit. Il ne s'agit pas ici d'un mauvais procédé ; mais d'un effort quotidien, somme toute minime, mais non sans portée dans la mesure où il se généralise. Notre cause est celle de la dignité et de la responsabilité culturelles : des siècles de civilisation française – la plus universaliste qui soit parmi les civilisations modernes – nous regardent.

Jean-Louis Chédin, administrateur d'ALF

FRANÇAIS ET FRANCOPHONIE DANS LES INSTITUTIONS

Actions contre le projet de loi Fioraso

Le mouvement lancé dès la fin de janvier 2013 par nos associations a pris de l'ampleur. Diverses pétitions ont circulé sur la toile. De nombreuses personnalités et institutions ont pris des positions claires en faveur du retrait de cet article. Ainsi de l'Académie française le 21 mars, suivie par l'Académie des inscriptions et belles-lettres et l'Académie des sciences d'outre-mer, en attendant les autres. Ainsi la courageuse note du député socialiste M. Pouria Amirshahi ; les articles de M. Pierre Frath, professeur angliciste des universités à Reims ; de M. Akira Mizubayashi, professeur à l'université Sophia à Tokyo ; des académiciens renommés Jean-Luc Marion et Michel Serres qui enseignent la philosophie à Paris et dans des universités américaines, respectivement à Chicago et Stanford ; la forte réaction de bon sens de M. Antoine Compagnon, professeur au Collège de France et à l'université Columbia ; la page entière de Mme Astrid de Larminat dans *Le Figaro* du 18 avril, consacrée à toutes ces oppositions ; ainsi les articles parus dans *l'Action française* ; dans *Libération*... Des constitutionnalistes ont étudié les fondements d'un recours devant le Conseil constitutionnel pour le cas où cet article figurerait dans la loi votée.

Enseigner en français !

Dans son blogue, Jacques Attali attaque vigoureusement l'article 2 du projet de loi de Mme Fioraso qui édente la loi Toubon et ouvre toutes les vannes à l'enseignement en « anglo-américain-pour-tous ».

Alors que tant de réformes majeures attendent de sortir des tiroirs, certains projets de loi récemment passés en Conseil des ministres ont de quoi surprendre, ou choquer. Ainsi de celui qui prévoit d'autoriser les professeurs à enseigner dans une langue étrangère dans nos universités et grandes écoles. L'argument avancé est que, pour attirer les étudiants de Chine, d'Inde et de Corée, il faut enseigner en anglais, qui serait la seule langue que ces étudiants connaissent et ont envie de connaître ; et que, si nous ne le faisons pas, nous serons marginalisés dans l'immense marché du savoir à venir.

Non seulement une telle réforme serait contraire à la Constitution (qui prévoit en son article 2 que « la langue de la République est le français »), mais on ne peut pas imaginer une idée plus stupide, plus contreproductive, plus dangereuse et plus contraire à l'intérêt de la France.

Plus stupide parce que la France n'a aucun mal aujourd'hui à recruter des étudiants étrangers, même venant d'Asie, et de très haut niveau ; ils constituent 13 % des effectifs totaux, soit bien plus que dans les pays, comme la Suède, le Danemark ou l'Allemagne, qui enseignent en anglais. Et, si danger il y a, il est plutôt de perdre des étudiants

francophones, en raison de la mauvaise qualité de l'accueil que nous leur réservons et non de la langue de nos universités.

Plus contreproductive, parce que les pays qui enseignent en anglais, quand ce n'est pas la langue maternelle des enseignants, voient inévitablement le niveau de leur enseignement baisser, comme le montra par exemple l'échec, cuisant, de l'université française de Saïgon, qui enseigna un moment en anglais, provoquant le départ en masse de ses étudiants vers l'université américaine de la ville. Alors que, quand notre enseignement est excellent, comme c'est le cas par exemple en mathématiques et en médecine, les étudiants se précipitent pour venir étudier en français et en France ; et les chercheurs de ces disciplines peuvent même publier des articles en français dans des revues anglophones.

Plus dangereuse parce que cela entraînera un recul du nombre d'étrangers apprenant le français, ce qui n'est pas dans notre intérêt et parce que d'autres demanderont ensuite qu'on fasse cours en allemand, en turc, en arabe, jusque dans le secondaire et le primaire, et même qu'on soit autorisé à les parler dans les administrations.

Plus contraire à l'intérêt de la France enfin, parce que la francophonie est un formidable atout pour l'avenir.



Jacques Attali

Le français, parlé par 220 millions de personnes, est la cinquième langue au monde, derrière le chinois, l'anglais, l'espagnol, le hindi. Il sera dans 40 ans la quatrième langue, parlée par près d'un milliard de personnes, si nous réussissons à maintenir notre enseignement du français en Afrique et en Asie, ce qui dépend évidemment de la langue de notre propre enseignement supérieur, en France et sur l'internet. Alors que passer à l'anglais serait renoncer à faire connaître notre culture, notre civilisation, notre art de vivre qui constituent aussi des atouts de la marque France.

S'il est des réformes urgentes à entreprendre en ce domaine, elles sont donc radicalement inverses.

Il faut améliorer :

1. la réception des étudiants étrangers en France, en leur simplifiant les procédures de visas, les formalités d'inscription, la recherche d'un logement, la délivrance d'une carte de bibliothèque et de restaurant ;
2. l'apprentissage de l'anglais pour les doctorants français ;
3. la qualité de nos enseignements en français, pour qu'ils restent, ou redeviennent, d'un niveau mondial.

Si le parlement était assez aveugle pour voter cette réforme, ce serait un signe de plus donné par la France de l'abandon d'elle-même.

Jacques Attali, 22 avril 2013

Note d'information sur le projet de loi d'orientation sur l'enseignement supérieur et la recherche

Dans cette note, M. Pouria Amirshahi, député des Français de l'étranger, et rapporteur de la Mission d'information parlementaire sur la Francophonie, se réfère au combat de nos associations et à la position de l'Académie française pour demander le retrait de l'article 2, en vantant le français langue de la science, de la formation des francophones, et de contrepoids à la pensée unique anglo-saxonne.

Le 20 mars 2013, la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Geneviève Fioraso, a présenté son projet de loi d'orientation de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR) en Conseil des ministres. Celui-ci comporte en son article 2 une disposition portant directement atteinte au statut de la langue française, actuellement langue de l'enseignement, des examens, concours, thèses et mémoires, et à la francophonie.

« Des exceptions peuvent également être justifiées par la nature de certains enseignements lorsque ceux-ci sont dispensés pour la mise en œuvre d'un accord avec une institution étrangère ou internationale tel que prévu à l'article L. 123-7 ou dans le cadre d'un programme européen. » (Article 2 du projet de loi ESR modifiant l'article L. 121-3 du Code de l'éducation.)



Cet article met à mal la loi Toubon de 1994 relative à l'emploi de la langue française – et trop souvent contournée ! – qui réaffirme que la langue de la République est le français, en vertu de l'article 2 de la Constitution. L'article 2 du projet de loi ESR pourrait ainsi se révéler inconstitutionnel.

La loi Toubon ne tolérait que deux exceptions au principe selon lequel, *« la langue de l'enseignement, des examens et concours, ainsi que des thèses et mémoires dans les établissements publics et privés d'enseignement est le français »*. Des exceptions *« justifiées par les nécessités de l'enseignement des langues et cultures régionales ou étrangères ou lorsque les enseignants sont des professeurs associés ou invités étrangers »* et le cas des *« écoles étrangères ou spécialement ouvertes pour accueillir des élèves de nationalité étrangère, ainsi que les établissements dispensant un enseignement à caractère international »* (art. 11 § 1).

De très nombreuses initiatives se sont multipliées contre cet article du projet de loi ESR, portées notamment par quarante associations de défense de la langue française, l'Académie française et plusieurs écrivains. Je partage la plupart des inquiétudes formulées, dont le principe est le risque manifeste d'une progression de l'anglais dans le monde universitaire et de la recherche, au détriment du français. Si l'objectif affiché est de proposer des formations en langue étrangère afin d'accroître le rayonnement international des universités françaises, et ainsi attirer davantage d'étudiants étrangers des pays émergents non francophones, l'enseignement supérieur en France dispose déjà d'atouts considérables. Le faible coût de l'enseignement, l'intérêt culturel, la valeur des diplômes français, mais aussi les immenses débouchés que représentent les marchés du travail de l'espace francophone, en Amérique du

Nord, en Afrique comme en Europe, sont autant de ressources pour le rayonnement universitaire de la France. N'oublions pas que notre pays se classe au quatrième rang mondial des pays accueillant des étudiants étrangers et qu'il n'y a pas lieu d'être alarmiste. D'autant plus que la connaissance de la langue française est la première raison mise en avant par les étudiants étrangers qui choisissent notre pays pour leurs études supérieures.

La langue française ne doit donc surtout pas être sacrifiée sur l'autel de l'« attractivité ». Ne nous leurrions pas : en proposant des cursus en anglais au détriment du français, nous n'attirerons pas les meilleurs étudiants étrangers anglophones, qui continueront à s'orienter vers les universités américaines, britanniques ou australiennes. Nous courrons par contre le risque de marginaliser les étudiants francophones et ceux souhaitant apprendre notre langue. Je plaide pour accorder la priorité d'accès aux francophones et aux étudiants désireux de le devenir.

L'anglais, certes nécessaire pour donner leur chance aux étudiants français sur la scène internationale, est déjà présent dans les cursus. Il me semblerait par conséquent plus opportun de renforcer des mesures visant à faciliter leur mobilité, comme une lisibilité accrue des dispositifs d'accueil, d'accompagnement et d'aide. En outre, il ne faut pas perdre de vue que l'anglais est devenu la langue majoritaire d'accès à l'information scientifique. Privilégier l'utilisation de l'anglais revient à entretenir sa primauté et met à mal la recherche française. De nombreux chercheurs francophones et français sont systématiquement confrontés à cette réalité puisqu'ils sont contraints de produire leurs travaux en anglais, et non plus en français, afin d'être financés et publiés. Cette tendance au « tout-anglais » nuit à la création de savoirs et favorise un conformisme scientifique en négligeant la richesse qu'apportent les travaux effectués en français, notamment en termes de structures de pensée et de publics visés.

À travers cette disposition de l'article 2, ce sont non seulement les échanges culturels, éducatifs et scientifiques francophones qui sont fragilisés mais aussi le développement économique et social de l'espace francophone qui a besoin d'être renforcé. La France ne sortira que fragilisée d'un affaiblissement de l'espace francophone. Au moment où s'affirment les sociétés civiles en Afrique méditerranéenne et subsaharienne, la francophonie active doit jouer pleinement son rôle. Plus que jamais l'histoire immédiate commande de promouvoir un espace francophone intégré.

Les enjeux sont connus : la réorganisation en cours de l'espace économique de l'Afrique de l'Ouest ; la cohérence d'un projet méditerranéen partagé avec nos amis de Tunisie, du Maroc et d'Algérie en particulier ; l'impérieuse nécessité de renforcer la cohésion des États francophones dans une Union européenne qui s'anglicise ; la préservation de notre alliance stratégique avec le Canada et plus particulièrement le Québec.

Notre noble engagement pour la diversité culturelle et linguistique ne saurait avantager plus encore la langue anglaise – qui n'en a guère besoin – dans notre système d'enseignement supérieur et de recherche.

Par conséquent, je demande le retrait de l'article 2 du projet de loi ESR.

Pouria Amirshahi, député des Français de l'Étranger (Maghreb/Afrique de l'Ouest)

Les élites et le suicide linguistique français

Chercheurs, universitaires, journalistes, syndicats, associations sont mobilisés autour de l'article 2 du projet de loi Fioraso sur l'enseignement supérieur et la recherche, examiné le mercredi 20 mars par le Conseil des ministres, et ce pour une raison simple : ce texte permet, en contournant la loi Toubon, de remplacer, sans le dire explicitement, le français par l'anglais comme langue d'enseignement dans les établissements publics d'enseignement supérieur.

L'Académie française a dénoncé sans ambiguïté cette manœuvre, attirant l'attention « **sur les dangers d'une mesure qui se présente comme d'application technique, alors qu'en réalité elle favorise une marginalisation de notre langue. En conséquence, l'Académie française demande instamment au législateur de renoncer à introduire dans la loi une disposition portant atteinte au statut de la langue française dans l'Université** ».

Véritable suicide linguistique, cette volonté française, du moins au niveau des élites, de renoncer à sa langue au bénéfice d'une langue unique, l'anglais, est depuis plusieurs années une constante de la vie politique et socio-économique de la France. Le président Abdou Diouf, Secrétaire général de la Francophonie, dans un entretien avec Sébastien Le Fol dans *Le Figaro* déclarait : « La France a un rapport paradoxal à sa langue. La francophonie n'est pas le combat de ses élites intellectuelles. À leurs yeux, le français apparaît comme une cause ringarde. »

Mais **le suicide est aussi culturel**. Le défaitisme linguistique français est révélateur d'un abandon inavoué, conscient ou non, d'un renoncement à nos propres racines comme socle de notre avenir. Pour intégrer le courant dominant anglo-saxon, l'élite française est prête à tout. Elle cherche son modèle ailleurs, considérant le sien comme dépassé. C'est la nouvelle trahison des clercs qui pensent que la France serait plus heureuse si elle devenait américaine et parlait anglais. Mais ce ne serait plus la France. Pour parvenir à remplacer le français par l'anglais, on utilise le harcèlement, le contournement et le grignotage. La publicité, les médias et plus généralement les milieux patronaux et les marchés font tout, par ailleurs, pour rendre irréversible et naturel ce mouvement.

Cependant, cette tentative de substitution n'est pas à ce jour irréversible. Elle le sera demain si l'enseignement supérieur français est dispensé en langue anglaise et ce, d'autant plus si, comme le préconise le ministre de l'Éducation nationale, Vincent Peillon, on enseigne une seule langue étrangère à l'école primaire, car faute de proposition d'un parcours éducatif multilingue, ce sera l'anglais qui sera choisi majoritairement par les familles au nom de l'intérêt de l'enfant.

À titre d'illustration, relevons les propos récents de Geoffroy Roux de Bézieux, candidat à la présidence du Medef, qui demandait sur la chaîne BFMTV que l'enseignement se fasse en anglais dès le primaire. On voudrait en fait que les Français deviennent anglo-saxons. L'heure est grave. C'est pourquoi il faut s'interroger d'urgence sur la pertinence du choix de nos élites, au vu de l'intérêt des Français et de la France.

Les arguments en faveur d'une langue internationale unique, à savoir l'anglais, sont connus. Il s'agit de disposer d'un véhicule linguistique commun pour faciliter les échanges, accélérer le progrès et circuler au mieux dans le « village global ». Cette pratique donne aux personnes la

possibilité d'acquérir plus facilement une notoriété internationale et aux entreprises d'avoir accès à de nouvelles occasions de développement dans un marché plus large. Dans cette perspective, la langue unique, l'anglais, est aujourd'hui préférée au français et à toutes les autres langues. C'est l'argument massue. En conséquence, le face-à-face du français avec l'anglais est, chaque fois, une cause perdue. Cela a encore été constaté en 2007 avec la ratification du protocole de Londres concernant le brevet européen. Faut-il en déduire qu'il faille abandonner le français ? Non, et pour plusieurs raisons.

D'abord, si la question du choix linguistique dans la mondialisation est réelle, le choix d'une langue unique n'est pas la bonne réponse. Deux options sont en présence : **la langue unique ou le multilinguisme généralisé**. Cessons de fermer les yeux, la langue unique présente un inconvénient majeur. Elle entraîne uniformisation des modes de vie et acculturation au bénéfice de la culture dont elle est issue. Quand il s'agit de l'anglais, c'est d'autant plus vrai que cette langue est celle de l'hyperpuissance actuellement dominante. L'autre option, qui est le bon choix, c'est le multilinguisme. Il permet l'accès à la langue dominante, l'anglais aujourd'hui, ce qui peut changer demain, mais n'enferme pas. Antidote au repli identitaire, il offre une respiration vers d'autres cultures. C'est un facteur de paix. Faute de multilinguisme, on transforme l'ouverture linguistique en assimilation anglo-saxonne et le pluralisme culturel devient impossible.

Heureusement, parallèlement au déploiement du rouleau compresseur de l'anglais, on constate une émergence rapide et vigoureuse de la pluralité linguistique internationale, ce qui s'explique par la montée en puissance des langues des pays émergents comme le chinois, et celle d'autres langues monde comme l'espagnol.

Le multilinguisme tant individuel que collectif a le vent en poupe. Une double évidence s'impose donc, **la faiblesse du français face à l'anglais en tant que langue unique et la supériorité du multilinguisme face au concept de langue unique en général et de l'anglais en particulier**.

De plus, la mondialisation ne se limite pas à la seule mondialisation libérale et financière, d'autres paradigmes universalistes intéressent et ont leur mot à dire. Le monde a besoin des langues qui les portent.

Ajoutons, en ces temps de crise, que le français est aussi, par ailleurs, un atout économique. Porte-étendard de la diversité culturelle, c'est, comme le note Abdou Diouf, « *une langue du développement. Elle est utile. La plupart des investisseurs en Afrique l'apprennent. Même les Chinois* ». C'est aussi un atout universitaire, car aujourd'hui la France est le quatrième pays du monde pour l'accueil des étudiants étrangers, une très grande partie vient des pays francophones. Faut-il renoncer à cet avantage et, ce faisant, faire reculer la Francophonie ? Ils sont nombreux aussi à venir d'ailleurs et de plus en plus par exemple de Chine.

Dire que le basculement à l'anglais augmentera l'attractivité des établissements d'enseignement supérieur français, c'est oublier que les étudiants ne parlant pas français préféreront aller dans les universités des pays anglophones et en particulier les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Australie, et faire fi des conséquences négatives sur l'image du français comme langue d'enseignement et de science. Multiplier les programmes anglophones en France et à l'étranger, c'est se tirer une balle dans le pied. C'est, comme le dit le Bernard Cerquiglini, recteur de l'Agence universitaire de la Francophonie, montrer à la face du monde que la France ne croit plus à l'universalité de sa langue.

Une question doit être posée à l'élite française : veut-elle s'enfermer dans l'unilinguisme anglais, c'est-à-dire promouvoir le suicide linguistique international du français, car le multilinguisme international qui est en train de se construire se fera alors sans la langue française devenue une simple langue locale qui sera de moins en moins parlée en France même, comme c'est le cas aujourd'hui des langues nationales dans le nord de l'Europe.

Veut-elle au contraire choisir la vraie modernité linguistique, le multilinguisme, ce qui suppose des politiques linguistiques nationales affirmées et cohérentes tant au niveau éducatif, par l'apprentissage de deux langues étrangères dès le plus jeune âge, que pour la promotion du français à l'international, et l'utilisation généralisée du multilinguisme dans la société française ?

Le second point à aborder est celui de **l'intérêt français** en prenant en compte toutes ses facettes. Certes, parler anglais est utile dans la mondialisation et il ne faut pas refuser à notre jeunesse, à nos entreprises, à notre enseignement supérieur et à notre recherche ce facteur de réussite. Il faut cependant ajouter immédiatement que l'anglais seul ne suffit pas. Pour réussir, pour exporter, il faut aussi et avant tout compétence, excellence et compétitivité. Par ailleurs, sacrifier au tout-anglais les autres atouts légués par nos aînés et deux mille ans d'histoire serait une folie.

Une folie, car le choix de l'anglais langue unique amènera au décrochage de tous les pays qui utilisent le français comme langue d'enseignement. **Ce sera la fin de la Francophonie.** Pourquoi donc, en effet, les pays francophones, et en particulier ceux qui utilisent le français comme langue d'enseignement, continueraient-ils à enseigner en français, si la France n'est pas un des fers de lance du multilinguisme international et ne considère plus sa langue comme une langue importante de la mondialisation ? Pourquoi continueraient-ils à utiliser le français dans l'enseignement supérieur et la recherche si la France elle-même s'en détourne ? De plus, outre la fin programmée de la Francophonie, ce serait aussi celle de l'influence de la France et de son universalisme dans le monde.

Rappelons que le recul du français est aujourd'hui considérable quand il n'est pas langue d'enseignement ou d'usage. C'est particulièrement le cas en Asie du Sud-Est, en Europe centrale et orientale... On veut faire croire que pour l'Afrique francophone où il est langue d'enseignement, tout sera différent. Pour ce courant de pensée, la projection démographique africaine amène à penser que 700 millions d'hommes et de femmes parleront français en 2050. Mais ceci n'est naturellement possible que si le français s'enracine en tant que langue africaine et que si, en cours de route, les pays d'Afrique n'abandonnent pas le français.

Soyons conscients qu'il peut en être autrement, surtout si les Français continuent à déconsidérer leur langue et si la France ne fait pas l'effort de contribuer comme par le passé à son enseignement à l'étranger. Des craquements avertisseurs se font déjà entendre au Rwanda, au Gabon et même au Sénégal.

Une folie, car le choix de l'anglais comme langue unique, sonnante le déclin du français, affaiblira l'identité française et la Nation qui reposent toutes deux sur une vision spécifique du monde, fruit d'une longue histoire allant de saint Louis à la république. Certes, il y a indiscutablement aujourd'hui un besoin de France. Mais cette attractivité française, cette capacité d'influence, ce « soft power », fruit des efforts d'hier, n'existera demain que si la France reste forte et fière de son modèle républicain, et si sa langue est toujours capable de porter haut et fort à l'international le rêve français.

Rappelons aussi que la nation française pour exister a besoin tout autant du « grand large » que de l'Europe pour faire connaître ses valeurs. Elle doit marcher sur ses deux jambes. Choisir l'Europe au détriment du « grand large » serait, comme ce le fut hier, une erreur et, pire, un risque majeur.

En définitive, l'élite française veut-elle tout sacrifier sur l'autel de la langue unique y compris l'identité française et la nation, en pensant à tort que c'est la meilleure, voire la seule manière de faire pour accéder à la modernité et jouir de la prospérité ? Il faut enfoncer le clou. Abandonner le français, c'est accepter sa subordination et l'assimilation à un autre univers, et cela, sans vouloir le dire, au nom du seul impératif économique, en occultant les problématiques culturelle et identitaire.

Veut-elle au contraire atteindre ces deux objectifs en renforçant aussi l'identité française, la nation, le modèle français ? Veut-elle que la langue française reste une des grandes langues internationales de demain ? Veut-elle que la France soit toujours porteuse d'un universalisme spécifique ? Veut-elle enfin que la France continue à le présenter au monde en demeurant ainsi une puissance d'influence ?

Alors, il faut plus que le seul anglais.

Mais la tâche est difficile, les promoteurs de la langue unique avancent rapidement leurs pions au nom du réalisme sans se préoccuper des conséquences désastreuses pour la France. Ils apportent une mauvaise réponse à une vraie question. Il faut stopper immédiatement le basculement vers l'anglais langue unique, sinon, tel une avalanche, il balayera tout sur son passage. Il s'agit de s'engager fermement dans la promotion du multilinguisme, en traçant une voie nouvelle entre le désir sans avenir de garder le tout-français et la volonté d'une élite retardataire de faire de l'anglais la langue unique.

Au moment où le monde privilégie la diversité et le pluralisme culturel, il est navrant de voir les gouvernements français successifs accepter l'assimilation culturelle et laisser s'amorcer le **suicide linguistique français**. Une autre ambition réaliste est possible pour la France.

Le temps est venu dans ce domaine comme dans d'autres, dans la France en crise, que nos élites « déconnectées » soient mises en face de leurs responsabilités sociale et politique. Il ne suffit plus de leur poser des questions auxquelles elles ne répondent plus, les considérant comme dépassées.

*Michel Guillou, membre de l'Académie des sciences d'outre-mer,
président du Réseau international des chaires Senghor de la Francophonie,
directeur de l'Institut pour l'étude de la Francophonie et de la mondialisation (université Jean-Moulin Lyon III)*

De la fâcheuse habitude qu'ont nos gouvernements de vouloir nous faire prendre des vessies pour des lanternes

À droite comme à gauche et plus particulièrement en ce qui concerne la langue française et la francophonie c'est la même parole lénifiante et la même politique suicidaire.

On nous assure que les conférences de l'Organisation internationale de la Francophonie sont des réussites et la situation de la langue française dans le monde est globalement bonne. Présidence Sarkozy : « *En 2050 il y aura 700 millions de francophones, dont 80 % en Afrique* » ; présidence Hollande : « *En 2050 il y aura 800 millions de francophones dont 80 % en Afrique.* » La réalité est que seuls 10 à 30 % de la population des pays dits francophones parlent et écrivent le français.

L'apprentissage de notre langue s'y fait dans des classes surchargées, jusqu'à 90 élèves, avec des professeurs qui n'ont pas de formation réelle (et souvent ne parlent qu'un français approximatif) ; de plus, les écoles manquent de matériel pédagogique, livres, ordinateurs, etc. Les salaires, pour la plupart misérables, sont payés très souvent de façon aléatoire

L'élite universitaire s'expatrie aux États-Unis, en Grande-Bretagne, en Australie, où elle occupe des postes de professeur, maître de conférences dans des universités prestigieuses. Les étudiants, quant à eux, n'obtenant pas de visa pour la France*, se dirigent aussi vers les pays anglophones et constatent amèrement qu'avoir pour langue d'étude le français est un handicap par rapport aux étudiants issus de pays anglophones.

Et, comme si cela ne suffisait pas, voici qu'après Valérie Pécresse c'est au tour de Ge-



neviève Fioraso d'exclure les étudiants francophones des études supérieures en France car, s'ils veulent étudier dans les grandes écoles et bientôt dans les universités, il est indispensable qu'ils connaissent l'anglais puisque l'enseignement y est et sera donné uniquement en anglais ! Il est conseillé de prendre des cours d'anglais pour une mise à niveau leur permettant de s'inscrire dans de grandes écoles et d'y passer les examens (Sciences-Po, entre autres.)

Étonnez-vous que de plus en plus de gouvernements africains francophones veuillent passer à l'anglais.

Au train où vont les choses (« *l'anglais ne doit pas être une langue étrangère en France* », a dit Claude Allègre), l'affirmation qu'en 2050 il y aura 800 millions de francophones dont 80 % en Afrique est un déni de réalité hypocrite et un mensonge d'État. En 2050, à l'instar du Ruanda, l'anglais aura remplacé le français dans la plupart des pays de l'espace francophone. Et, dommage collatéral, les

Chinois – le seul pays où l'apprentissage du français se développe – auront constaté qu'il n'est pas nécessaire de connaître le français pour commercer avec l'Afrique francophone.

Remarque subsidiaire : il serait bon pour nos relations économiques avec la Chine de développer et d'encourager l'étude du chinois (ainsi que de l'arabe, de l'espagnol, du russe, du portugais et de l'allemand) comme choix de première langue au lycée et de profiter de la jeune génération sino-française à cette fin.

Sait-on qu'aujourd'hui l'Éducation nationale salarie des enseignants français pour donner des cours d'anglais dans certains pays comme le Cambodge, les pays du Golfe ? Sait-on que la politique linguistique des États-Unis et de la Grande-Bretagne est caractérisée par une volonté d'éradiquer la langue française ?

Un laboratoire de cette politique se trouve à Haïti. Les États-Unis y promeuvent le créole comme unique langue nationale tout en développant, grâce à leurs ONG éducatives, des cours d'anglais gratuits dans toutes les écoles et une politique d'ouverture à l'accueil des étudiants haïtiens aux États-Unis.

La réalité de l'action des gouvernements français est de tout faire pour que le français soit considéré comme une langue inutile. Une grande partie de notre élite politique et économique a fait sien le dogme de Mme Thatcher : « *Au XXI^e siècle, la puissance dominante, c'est l'Amérique ; la langue dominante, c'est l'anglais ; le modèle économique, c'est le capitalisme anglo-saxon.* » Seule une volonté mercantile mobilise ses pensées : faire payer les étudiants étrangers pour leurs études et passer leur diplôme en anglais afin de renflouer les caisses des grandes écoles et de l'Éducation nationale comme cela est le cas dans les pays anglophones.

Mais ceci est également un leurre : économiquement, cela est suicidaire ; culturellement, c'est criminel ; politiquement, c'est une forfaiture... Et vis-à-vis de « *ceux qui ont le français en partage* », c'est une trahison.

Alors cessez de nous mentir : défendons la diversité linguistique, culturelle, restaurons la place du français dans le monde pour conserver une autre façon de penser.

Nous avons aussi un devoir de reconnaissance envers les artistes, scientifiques, écrivains, cinéastes étrangers qui ont choisi le français et la République française pour leurs créations. Demain, de par notre renoncement, nous nous priverons de cet apport original et vital.

Quant à nos cousins du Québec, de Belgique, de Suisse et à nos amis africains ils sont désespérés à l'idée que le parlement français puisse avaliser le projet de loi défendu par la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Après la signature à venir de l'accord de libre-échange entre les États-Unis et l'Europe, par lequel l'exception culturelle sera « rabetée » et le monopole de la langue impériale (déjà accepté dans l'administration européenne) sera légalement établi, que deviendra la France lorsque sa langue ne sera plus qu'une langue régionale ?

Claude Weisz, cinéaste et membre d'ALF

* Sur ce point, donnons crédit au gouvernement actuel de vouloir changer les choses.

**Le défi d'une stratégie d'influence :
bâtir un référentiel managérial public commun et un bassin élargi
de compétences au sein des administrations publiques francophones**

Le Pr Claude Rochet, de l'université d'Aix-Marseille, a fait une intervention remarquable en juillet 2012 lors du Forum mondial de la langue française qui se tenait à Québec. Ce texte étant trop long pour être publié dans notre bulletin, Jean-Louis Chédin, administrateur d'ALF, en a fait la recension ci-dessous et nos lecteurs peuvent en trouver le texte intégral sur notre site internet.



L'auteur souligne d'abord qu'avec un relatif déclin des États-Unis, la montée en puissance des grands pays d'Asie, Chine en tête, celle-ci n'étant nullement disposée à faire de l'anglais sa *lingua franca*, « les cycles et révolutions technologiques qui les déclenchent sont des leviers puissants de redistribution des cartes de la puissance ». Le Pr Rochet souligne au passage que l'Asie ne croit pas au mythe libéral et occidental d'un marché autorégulateur ni à l'effacement du rôle de l'État, y voyant plutôt une des causes du déclin occidental.

Sur le plan universitaire : « Chez nombre d'universitaires, il n'est question que de bâtir des universités " world class ", où des francophones enseignent en globish à des francophones. Ces gens qui se croient modernes n'ont pas compris que l'anglais a été la langue d'une mondialisation qui s'achève... tout comme ils sont incapables de comprendre la nature du cycle qui vient et qui sera sans doute multipolaire, avec plusieurs niveaux, hiérarchiques et spatiaux, d'impulsion. Ils n'ont pas compris que le " classement de Shanghai ", qu'ils vénèrent, et qui leur a enjoint à tous de faire exactement la même chose, a été conçu précisément pour tuer la créativité de l'Occident et favoriser les transferts de sa technologie vers l'Orient. »

Sur la francophonie : « La francophonie hors de France va jouer un rôle décisif tant sont forts dans les " élites " françaises les comportements que les Québécois appellent " aplaventristes ". Les " élites " françaises considèrent leur propre culture avec un dégoût cosmopolite pour ce qui est provincial et ringard. »

Gestion économique et management public : le Pr Rochet souligne que, sur le plan tant de la théorie que du management public, il y a demande pour autre chose que « les classiques leçons de management sur l'efficacité et la qualité client » à l'anglo-saxonne. L'auteur cite aussi le directeur de Michelin Amérique du Nord disant que « le français est la langue de l'innovation grâce à sa capacité de multiplier ses angles de vue et d'avoir une approche multidisciplinaire ». Le Pr Rochet souligne aussi qu'il est souhaitable de « faire de la formation en gestion publique un levier de codéveloppement francophone » en direction d'abord des nombreux étudiants, africains ou autres, dont les compétences sont nécessaires à leurs pays... « La francophonie peut être la langue d'un renouveau de l'économie du développement et du rôle de l'État stratège. »

Cette intervention propose trois conclusions à retenir :

- 1 « *La francophonie doit être un outil du monde en résistance.* »
- 2 « *On peut être un " petit " pays et être une hyper-puissance culturelle, ce, à l'heure du relatif déclin américain et des " armes de distraction massive ".* »
- 3 « *Le français doit être la langue de promotion des langues nationales. (...) Il s'agit de soutenir des stratégies différenciantes évitant une nouvelle mondialisation hégémonique et promouvant le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et de leur propre langue.* »

À cet égard le Pr Rochet s'inquiète à juste titre du fait que l'universalisme français a perdu de sa vigueur et de son ampleur, par suite du rétrécissement sur l'espace européen et anglo-saxon... « *On oscille aujourd'hui entre l'ethnocentrisme étroit et le mondialisme béat.* »

Jean-Louis Chédin, administrateur d'ALF

DOSSIER

Le français et l'action culturelle française hors de France

La langue française dans les organisations internationales : le dernier contre-pouvoir ?

La langue française qui défend et non pas seulement qu'on défend serait-elle le dernier contre-pouvoir dans les organisations internationales, s'interroge Dominique Hoppe, président de l'AFFOI (Association des fonctionnaires français dans les organisations internationales).

Pour comprendre la place qu'occupe le français dans le fonctionnement des organisations internationales (OI), il faut tout d'abord appréhender la mécanique linguistique de ces environnements. Une langue peut y être officielle, de travail ou de communication. Les langues officielles sont celles que les représentants des pays membres peuvent formellement utiliser pour s'exprimer lors des grandes conférences internationales ; les langues de travail sont celles que les fonctionnaires doivent et peuvent utiliser au quotidien ; et les langues de communication sont celles qui peuvent s'avérer nécessaires à l'accomplissement des missions des organisations. La Banque mondiale par exemple n'a que l'anglais comme langue officielle et langue de travail. Il suffit pourtant de visiter son site internet pour constater que d'autres langues « de communication » ont également leur importance dans ses activités. À ces dimensions statutaires et opérationnelles il faut ajouter trois autres éléments importants : la langue du pays d'accueil, les langues d'origine des fonctionnaires internationaux et leurs usages linguistiques professionnels. Plus que les décisions institutionnelles formelles, ce sont les influences conjuguées de l'ensemble de ces éléments qui définissent la culture linguistique propre à chaque organisation internationale.

Les particularités du français

Si l'on examine un à un chacun de ces éléments, on prend conscience de la position particulière du français. Lorsqu'une organisation internationale a plusieurs langues



Dominique Hoppe,
haut fonctionnaire international,
président de l'AFFOI.

officielles, le français est toujours l'une d'entre elles. Il en va de même pour les langues de travail et les langues de communication. Cela est déjà en soi une position remarquable que seul l'anglais partage. Espagnol, arabe, chinois et russe par exemple forment avec l'anglais et le français les six langues officielles de l'ONU mais seules les deux dernières sont langues de travail. Les instances européennes quant à elles ont effectivement 23 langues officielles mais seules l'allemand, l'anglais et le français sont langues de travail. En ce qui concerne la langue du pays d'accueil, on constate que près de la moitié des

170 000 fonctionnaires internationaux du monde sont postés dans des villes francophones comme Luxembourg, Bruxelles, Genève ou Paris pour ne citer que les plus importantes en densité d'OI. Pour la langue d'origine des fonctionnaires, le même constat est de rigueur. La France étant, après les États-Unis, le pays le plus représenté en nombre de fonctionnaires internationaux (un peu plus de 10 %), la proportion de francophones est de facto importante. Enfin, en ce qui concerne les cultures professionnelles, certains environnements sont propices à l'usage du français. Les grandes entités juridiques, comme la Cour pénale internationale (CPI) ou la Cour internationale de justice (CIJ) par exemple, fonctionnent sur le socle mixte du droit romano-germanique civiliste d'origine française et du droit coutumier plus jurisprudentiel de la tradition anglo-saxonne.

Globalement on peut donc conclure que le français a une position importante, égalée seulement par l'anglais, sur tous les aspects formateurs de la culture linguistique des OI.

Le cadre linguistique global

Ce constat étant fait, pour apprécier la place du français, il faut aussi prendre en compte les grandes tendances linguistiques globales qui dominent actuellement le fonctionnement des OI. Il n'est un secret pour personne que celles-ci sont, pour de multiples raisons culturelles, politiques, économiques, budgétaires et autres, de plus en plus exclusivement anglophones. Ce phénomène met pourtant en danger la diversité nécessaire à leur bon fonctionnement. Il est illusoire d'imaginer qu'un service juste pour tous puisse être rendu avec la langue et les modèles d'un seul. Le croire serait mal connaître la réalité du monde. Le monolinguisme et ses travers culturels et conceptuels ne peuvent que nuire à l'équilibre de représentativité des États au sein des OI et donc à leur capacité de remplir correctement leur mission.

Le rôle du français

C'est par le biais de la conscience de l'actuel déséquilibre qui s'installe au sein des OI et de la singularité de sa position qu'il faut comprendre le rôle stratégique du français en milieu multilatéral. La langue française est en effet à ce jour le seul contre-pouvoir linguistique. Pourtant les choses sont rarement montrées sous cet angle. Dans les faits, ceux qui abordent le sujet ont plutôt tendance à se concentrer sur les aspects institutionnels, à parler de sa défense ou de sa promotion en se référant à son histoire, aux valeurs qu'elle représente. L'argument est noble et valide mais il place le débat sur un plan trop peu opérationnel, presque philosophique, éloigné des aléas du quotidien et du pragmatisme assumé des actuelles cultures professionnelles des OI. Dès lors, perçu comme extérieur aux priorités, minimisé en termes de risques, exclu par la dictature de l'urgence, le sujet reste relégué au second plan.

Les dangers sont désormais trop réels, trop inquiétants pour continuer à présenter les choses exclusivement de cette façon. Il faut montrer le rôle actuel du français sous son vrai jour pour amener les acteurs à regarder la réalité en face malgré les habitudes, malgré la modélisation de la mondialisation, malgré l'obsession budgétaire, malgré le réflexe de la standardisation, malgré l'inconfort de la nouveauté, malgré les convictions subjectives de décennies de modélisation professionnelle. Il ne faut plus seulement parler de la défense de la langue française mais aussi et peut être surtout de la langue française qui défend ! Qui défend la nécessaire diversité, qui défend la représentativité des peuples et nations et donc, au niveau ultime, qui défend l'équilibre démocratique de la gouvernance mondiale.

De fait, la langue française est le dernier contre-pouvoir. Contre-pouvoir agressé, faiblissant, mais contre-pouvoir résistant face au pouvoir dominant. Et que deviendrait un monde sans contre-pouvoir ?

Dominique Hoppe, président de l'AFFOI, avril 2013

La pyramide des langues **Leçons européennes, situations africaines**

Beaucoup de pays au monde ont une « pyramide des langues », par exemple la superposition d'une langue maternelle locale, d'une langue « nationale », d'une langue officielle, et parfois d'une langue étrangère qui la coiffe plus ou moins au sommet de la pyramide économique, sociale ou culturelle.

C'est notamment le cas de l'Inde, c'est le cas de nombreux pays africains que j'évoquerai plus longuement puisque le français y est impliqué, mais ce n'est pas le cas de la France. Un Français bénéficie donc d'un œil extérieur sur cette question.

Cette analyse se présente en deux étapes :

- un historique rapide du cas de quelques langues européennes ;
- une description de la pyramide des langues en Afrique s'appuyant sur cette première partie et la problématique corrélative touchant le français dans ce contexte : dans quelle mesure et dans quels endroits peut-il devenir langue à la fois maternelle et officielle, faisant alors à terme disparaître cette pyramide ?

Avant de parler de l'Afrique, prêtons attention aux leçons de l'Histoire sur l'évolution du statut de quelques langues.

Des évolutions bien documentées

En Europe et en Amérique du Nord, les traités et les archives nous permettent de suivre le « pourquoi » et le « comment » des évolutions linguistiques. Je me bornerai à donner quelques points de repère utiles pour la suite.

- **La France ou la destruction de la pyramide**

À la suite de la conquête romaine, une première pyramide a été constituée par les parlers celtes non écrits à la base, les argots romains, notamment celui des militaires, non écrits au-dessus et le latin classique au sommet. Les premiers ont disparu et les seconds ont évolué vers le vieux français, avec une influence continue du latin simplifié parlé, lu et parfois écrit par l'Église et l'Administration.

Le succès des textes en vieux français, et notamment celui du cycle arthurien de Chrétien de Troyes et de nombreux poètes, a légitimé cette langue. Ce sont les efforts conjugués de l'administration royale, des poètes de la Pléiade et des grammairiens qui l'ont peu à peu à la fois réimprégnée de latin classique, standardisé et officialisé au détriment du latin autour du XVI^e siècle. Au XIX^e siècle, la généralisation de la scolarité et l'élaboration centralisée des programmes ont généralisé la connaissance du français écrit et parlé dans toutes les couches sociales de tout le pays, les patois (parfois de véritables langues ayant leur littérature) disparaissant autour des années 1960, ne laissant que quelques poches très locales et des groupes de militants.

- **La Hongrie ou l'échec de l'implantation impériale**

L'empire d'Autriche avait comme langue officielle l'allemand. Au milieu du XIX^e siècle, il avait de plus en plus de mal à fédérer les peuples non germaniques, et a donc promu la Hongrie (d'où son nouveau nom d'Empire austro-hongrois) comme associée à l'Autriche en contrepartie du contrôle de l'Est et du Sud de l'Empire : Slovaquie, Transylvanie, Banat et Croatie, dans lesquels il y avait des minorités hongroises. Dans ces pays on constate que les comptes-rendus municipaux passent de l'allemand au hongrois, puis à la langue locale devenue nationale à l'éclatement de l'Empire en 1918 : le statut impérial n'a pas résisté à l'émancipation des peuples.

- **La Roumanie ou le succès du parent pauvre**

Ce pays n'a pas eu d'existence durant les dix-huit siècles qui ont suivi le départ des Romains. Des pasteurs puis des paysans de langues romanes se sont implantés dans un espace allant du Dniestr à la Serbie sous administration ottomane, souvent sous-traitée à des Grecs. Plus tard la Transylvanie passa sous l'administration autrichienne puis hongroise, avec de fortes minorités dirigeantes issues de ces deux pays ou installées par eux (dont la communauté française des Banatais). Enfin la langue religieuse n'était pas le roumain ni le latin, mais le slavon. Les parlers locaux dérivés du latin sont donc restés dix-huit siècles sans usage officiel, et peu ou pas d'usage écrit, tout en étant soumis à la pression de langues variées issues de familles totalement différentes. À l'indépendance (1859), il fallut donc bâtir une langue et une nation. Ce fut fait par des commissions spécialisées, s'inspirant principalement de l'italien (pour respecter le mythe de la

descendance des Romains) mais aussi du français, souvent pratiqué comme 2^e langue. Cette langue reconstruite et standardisée fut ensuite répandue par l'école et nourrie par de grands écrivains.

- **Le flamand ou la contrainte démocratique**

Les parlers flamands de Belgique, comme les parlers romans de ce pays, dont le plus connu est le wallon, formaient la base de la pyramide linguistique belge, et étaient considérés comme des patois par la bourgeoisie francophone. Si ces parlers romans se sont peu à peu fondus dans le français standard, les Flamands estimèrent avoir une revanche sociale à prendre, se rallièrent à la langue néerlandaise de leur grand voisin du nord pour bénéficier de sa standardisation, de sa littérature et de tout son corpus scolaire. Étant majoritaires, ils éliminèrent juridiquement peu à peu le français de l'enseignement, puis des entreprises et fixèrent une frontière linguistique « intouchable » (interdiction des recensements linguistiques pouvant la faire évoluer) et donc finirent par marginaliser le français de Flandre, pourtant très anciennement implanté. Je passe sur le cas particulier de Bruxelles et de sa banlieue, qui est toujours une pomme de discorde, étant francophone sur une « terre flamande ». Les réprimandes de l'Union européenne sur le non-respect par les Flamands des droits des francophones minoritaires ont toujours été rejetées.

Remarquons qu'à la force de la loi il fallut ajouter l'absorption du parler que l'on voulait défendre par une « vraie » langue, certes parente, et par une langue étrangère dans l'enseignement supérieur où c'est l'anglais, et non le néerlandais, qui a souvent remplacé le français, les institutions anciennes migrant dans le sud francophone.

- **Le destin contrasté du français en Amérique du Nord**

On retrouve l'importance du juridique dans le destin du français en Amérique du Nord, combinée cette fois à d'importants mouvements de population. On sait que les traités cédant le Canada à l'Angleterre (1763) et la Louisiane aux Américains (1803) prévoyaient le respect de la langue de la population française. Mais l'importante immigration d'abord de loyalistes anglophones des États-Unis, puis de populations européennes variées, amena les autorités à restreindre les espaces concernés par les traités au simple Québec et à l'État américain de Louisiane, qui n'étaient respectivement qu'une très faible partie du Canada et de la Louisiane historique. En dehors de ces territoires, et à l'intérieur pour les non-francophones, l'enseignement était en anglais.

En 1924, les États-Unis abrogèrent le traité concernant la Louisiane, et les francophones durent suivre l'école anglaise. À partir des années 1960 à 1980, un retour au bilinguisme local fut autorisé tant au Canada hors Québec qu'en Louisiane, mais trop tardivement, sauf pour des minorités très locales comme certains groupes acadiens.

- **L'Afrique**

L'Afrique, qui avait un milliard d'habitants en 2010, dépassera l'Inde pour atteindre les 2,3 milliards en 2050, soit alors environ un quart de la population mondiale, tandis que les pays (plus ou moins) francophones de ce continent passeraient de 340 à plus de 700 millions d'habitants.

Commençons par en décrire les pyramides linguistiques, avant de faire l'analyse des interactions politico-économiques.

- **Les pyramides**

Au sommet, sur le plan tant juridique que social, on trouve trois grandes langues internationales, le français, l'anglais et l'arabe, qui ne sont pas langues maternelles, sauf exceptions dont nous allons parler. En effet, l'arabe officiel, d'ailleurs non défini (coranique, littéraire, simplifié moderne ?), diffère des divers arabes parlés, qui, avec les parlers berbères, sont à la base de la pyramide dans le nord du continent. En fait le sommet de la pyramide sociale y est souvent francophone (au Maghreb) ou anglophone avec minorité francophone (en Égypte).

Un cran en dessous, les « grandes » langues africaines, c'est-à-dire ayant des dizaines de millions de locuteurs, sont en position de langue officielle nationale ou régionale¹, et cohabitent donc dans les couches moyennes et supérieures de la population avec une langue internationale, qui se trouve être l'anglais dans leur région (l'Afrique francophone étant plutôt le domaine des « petites » et « moyennes » langues). Ces « grandes langues » sont principalement le swahili, fortement influencé par l'arabe, et qui est national ou officiel en Tanzanie, en Ouganda et au Kenya ; c'est le cas également des principales langues du Nigeria (yorouba, haoussa...) et d'Afrique du Sud (afrikaans, zoulou, xhosa...), qui sont officielles « en dessous » de l'anglais.

À la base de la pyramide se trouvent les « petites » langues, petites par le nombre de locuteurs, soit non écrites, soit n'ayant qu'une « bibliothèque » très réduite (des contes, une traduction de la Bible...), un vocabulaire parfois principalement centré sur les activités de la communauté (des pêcheurs par exemple). Elles ne peuvent donc être utilisées en matière administrative ou scolaire. Il est par ailleurs fréquent que plusieurs de ces « petites » langues cohabitent géographiquement, l'une d'entre elles, ou une « plus grande » langue voisine, servant de langue commune, par exemple au marché. À défaut, un français ou anglais sommaires jouent souvent ce rôle.

Au milieu de la pyramide, on trouve parfois une ou plusieurs langues « moyennes ». On peut citer le wolof, langue maternelle d'une bonne moitié des Sénégalais, langue vernaculaire pour une partie des autres, soit une douzaine de millions de locuteurs, ayant une certaine bibliothèque écrite, mais n'ayant aucun statut officiel à côté du français.

Ainsi presque tous les États africains ont plusieurs langues parlées sur leur territoire, plus de 200 par exemple pour le seul Cameroun, où un citoyen peut pratiquer sa « petite » langue maternelle, une langue régionale et une des langues officielles, le français ou l'anglais, voire les deux. Cette diversité est également une des raisons pour lesquelles le français est devenu langue maternelle dans les deux principales villes du pays. La situation africaine est compliquée par le fait que politique et économie ne tirent pas toujours dans le même sens.

¹ Dans ce cas, comme dans celui d'autres pays africains, les notions de langue nationale ou officielle ne sont pas précises et encore moins solennellement écrites. Il faut regarder les situations concrètes pour se rendre compte du rôle de telle ou telle langue, par exemple dans les différentes filières d'enseignement. Et ces situations sont variables dans l'espace comme dans le temps.

Être « officielle » ne suffit pas...

Le politique choisit la langue officielle et tolère plus ou moins celles qui ne le sont pas. La langue officielle a évidemment un avantage considérable, puisqu'elle est utilisée dans tout ou partie de la scolarité et dans tout ou partie de l'Administration. Les exemples européens nous ont montré que cet avantage était décisif à long terme, à condition d'avoir un ancrage populaire, ce qui n'était pas le cas du latin à la fin du Moyen Âge en France, ni du hongrois en Croatie, ni du français en Flandre. À condition également que l'économie et les médias ne fassent pas pression en sens inverse.

Ainsi le rôle officiel de l'arabe moderne, a fortiori littéraire ou coranique, ne suffit pas pour en faire une langue effectivement parlée. Elle est plus ou moins bien apprise à l'école et pratiquée dans les médias, mais le français, aussi plutôt mal appris à l'école, est lui également écrit mais aussi, de plus, parlé, bien que sans rôle officiel. Cela du fait de sa présence dans d'autres médias et surtout de son rôle de langue de travail dans la plupart des entreprises et une partie de l'Administration. Nous ajouterons que les progrès de la compréhension (et non de l'usage) de l'arabe au Maghreb sont peut-être moins dus à son statut de langue officielle qu'à l'influence de chaînes de télévision privées ou étrangères, dont Al Jazeera. De même l'officialisation du berbère au Maroc et en Algérie n'interrompra pas son recul, qui vient d'abord de la quasi-impossibilité de travailler dans cette langue et de la nécessité d'émigrer vers les villes arabo-francophones ou à l'étranger, souvent francophone.

La solution à cette dualité peut être d'avoir deux langues officielles à l'image de la Mauritanie (l'arabe et le français, ce dernier attaqué par les islamistes et défendu par les Noirs), de Madagascar (le malgache et le français sont langues officielles, le malgache est langue nationale), voire trois, comme aux Comores où arabe, français et comorien(s) sont officiels, ont chacun leur domaine, respectivement la religion, l'écrit et l'oral, et semblent faire l'objet d'un consensus. Rappelons que l'officialisation du français avait été jadis rêvée par les francophones d'Égypte, dominant la pyramide sociale jusqu'en 1956, et naguère par ceux de Tunisie et du Maroc, ce qui est devenu impensable avec l'arrivée des nationalistes puis des islamistes.

Les forces économiques sont d'autant plus puissantes que le pays est ouvert vers l'extérieur (commerce et investissement international) et libre à l'intérieur : la liberté économique, et dans une certaine mesure celle de parole, est plus grande au Maroc, en Tunisie, en Côte-d'Ivoire, au Cameroun, au Kenya, en Afrique du Sud que, par exemple, en Algérie. Dans les premiers pays, on assiste pour cette raison au renforcement respectivement du français et de l'anglais ; dans les autres la diffusion de ces langues est au contraire entravée.

... d'autant que les raisons d'être officialisée sont... variées

La langue officielle n'est souvent pas la plus parlée, nous l'avons vu au Maghreb et c'est également le cas du français et de l'anglais au sud du Sahara. Il y a en général une explication politique à cela.

En Afrique du Sud l'anglais est peu parlé, mais a été choisi par Nelson Mandela pour symboliser l'unité de la « *nation arc-en-ciel* », au-dessus des 11 langues officielles, dont

l'afrikaans, ex-langue fédérale contestée par les Noirs. L'anglais n'est en effet langue maternelle que pour une minorité des Blancs, soit 3 ou 4 % de la population totale, alors que l'afrikaans, dérivé du néerlandais, est la langue maternelle de la majorité des Blancs et celle des « *coloured* » (métis), soit au total 15 % de la population.

En Côte d'Ivoire, c'est le français qui symbolise l'identité nationale par opposition aux nombreuses « petites » langues locales, et qui est devenu la langue maternelle des régions les plus anciennement scolarisées, comme l'agglomération d'Abidjan.

À l'île Maurice où l'anglais est langue officielle, c'est le créole français qui domine à l'oral, et le français à l'écrit et dans les conversations formelles.

Au Ruanda, les nouveaux maîtres tutsis anglophones venus de l'est ont chassé le pouvoir hutu qui avait massacré leurs « frères » ; bien que très minoritaires, ils ont imposé l'anglais comme langue officielle et ont ordonné aux enseignants, en général francophones, de bafouiller leurs cours dans la nouvelle langue, bref ils ont déclassé les cadres du pays au bénéfice du clan au pouvoir, ce qui, outre l'injustice, se révélera une catastrophe pour le développement.

Autre aberration politique, à Madagascar, le gouvernement socialiste (1975-1993) a entrepris de socialiser l'économie (et donc de pousser à l'exil l'élite francophone) et de *malgachiser* l'enseignement jusqu'alors bilingue ; il s'est ensuivi une catastrophe économique et intellectuelle qui n'est toujours pas réparée aujourd'hui. Ensuite, un président anglophone (minuscule minorité à Madagascar) a décrété le malgache, le français et l'anglais langues officielles, ce qui n'a rien changé en pratique. Le gouvernement actuel est revenu à un bilinguisme franco-malgache, a fait disparaître l'anglais des textes, mais n'arrive pas à retrouver le niveau antérieur de formation, tandis que la fuite de l'élite pèse sur le développement.

La situation se complique encore lorsque les considérations religieuses entrent en jeu. C'est bien sûr le cas pour l'arabe dans les pays musulmans, au Maghreb mais aussi au Sahel où cette langue n'a pourtant aucun rôle officiel et où l'on voit des missionnaires très argentés ouvrir des écoles wahhabites et arabophones, enlevant toute qualification professionnelle aux élèves de ces pays francophones. Dans un contexte moins tendu, les missionnaires protestants ont souvent transcrit et diffusé des langues locales à l'occasion de leur prosélytisme. Ils sont notamment largement à l'origine de la diffusion du swahili, à l'origine simple langue côtière (cf. « *sahel* » en arabe) de contact entre le monde arabe et les langues bantoues, notamment dans le cadre de la « traite orientale » (celle des esclaves par les Arabes).

Dans ce contexte, aggravé par le dénuement de l'enseignement public, l'enseignement privé prend une place croissante, notamment parce qu'il permet le choix de la langue la plus utile pour l'avenir économique des enfants, tant sur place que dans la perspective d'une éventuelle émigration.

Que conclure ?

Concernant l'avenir africain du français, son passage de langue officielle à langue maternelle semble bien amorcé dans les régions de « petites langues », c'est-à-dire au moins de la Côte-d'Ivoire au Gabon. Il est moins évident dans celles de « langues

moyennes », voire « grandes », c'est-à-dire au Sénégal et au Sahel, ainsi qu'en RDC (Congo). Étant officiel, il verra probablement se consolider néanmoins son rôle, surtout à l'écrit et dans les conversations formelles, ainsi que dans les familles des couches supérieures.

Cette situation devrait l'amener à très long terme à gagner l'ensemble de la population de ces pays, mais à la double condition d'un progrès quantitatif et qualitatif de la scolarisation, et surtout de la stabilité politique, économique et sociale. L'Histoire nous apprend en effet que les élites francophones, même très bien implantées, peuvent être balayées par des bouleversements politiques, comme ce fut le cas en Russie, en Europe orientale, en Iran, en Syrie et en Égypte. Or, nous savons tous que la stabilité des États africains est sans cesse menacée. Et le début de développement de certains attire les convoitises du reste du monde, ce qui mène certains acteurs à vouloir faire sauter « l'obstacle linguistique » qu'est pour eux le français, quitte à agiter l'image « néo-coloniale » de cette langue, en biaisant quelque peu l'Histoire.

Si j'oublie maintenant l'avenir du français pour m'intéresser au fonctionnement des pyramides de langues en général, j'ajouterais qu'il faut se méfier des déclarations générales, théoriques ou idéologiques, la situation en Afrique étant extrêmement variable non seulement d'un pays à l'autre, mais d'une ville ou parfois d'un village à l'autre. En particulier, tout discours politique dressant une langue contre une autre est dramatique dans l'immédiat pour la paix civile, et à terme pour le développement individuel comme pour celui du pays.

De même, il faut noter que les proclamations, même très officielles, envers des langues jusqu'à présent « à l'écart » soit sont purement cosmétiques, soit ont très difficilement des traductions concrètes et efficaces sur le terrain. Je pense aux divers parlers berbères et à de nombreuses langues subsahariennes, qui donnent lieu à des considérations plus politiques ou idéalistes qu'opérationnelles : l'implantation à la fois concrète et officielle d'une langue ne s'improvise pas et nécessite un corpus important, comme nous l'ont enseigné les exemples européens ci-dessus, ce qui demande des ressources financières et surtout humaines hors de portée de nombreuses communautés.

Par ailleurs, nous constatons que la subordination des questions linguistiques au politique a été catastrophique, par exemple en Algérie et à Madagascar, tandis que le plurilinguisme et le multilinguisme de l'île Maurice ont favorisé le développement remarquable de ce territoire isolé et très peu aidé ; de même, plus discrètement, le développement de la Tunisie et du Maroc s'explique par une attitude « détendue » et tolérante en matière linguistique, toutefois peut-être menacée par les derniers développements politiques.

Enfin la diversité linguistique n'est pas un coût qui devrait être éliminé par le passage à une langue unique, mais l'occasion d'une interaction féconde avec l'ouverture intellectuelle, politique et économique qui est à la fois la cause et la conséquence du développement.

Yves Montenay, administrateur d'ALF

BRÈVES

Un Anglais chez les Immortels

Michael Edwards sera le premier anglophone dont le français n'est pas la langue maternelle à entrer à l'Académie française. Pour lui : « le français est aujourd'hui « bombardé » par l'anglais, bataille dans laquelle il pourrait perdre son âme ».

Michael Edwards se souvient comme si c'était hier de son premier cours de français. C'était à Kingston sur les bords de la Tamise. Il avait 11 ans. En rentrant à la maison, il s'était mis à sa table de travail et avait rempli une page entière de « oui » et de « non ».

« C'étaient les seuls mots que je connaissais, dit-il. Tout d'un coup, dans mon esprit de gamin, sans que je puisse m'expliquer pourquoi, j'ai senti que cette langue avait une étrange beauté et qu'elle m'ouvrait un autre monde. J'étais charmé par ces mots. Pour un Anglais, du moins pour cet Anglais que je suis, le français représente vraiment l'Autre. »

Soixante-quatre ans plus tard, le poète, qui écrit aussi bien en anglais qu'en français, est sur le point d'entrer à l'Académie française. Après deux tentatives infructueuses, il y occupera le fauteuil de Jean Dutourd. Edwards est loin d'être le premier étranger à devenir « immortel ». Mais, contrairement à l'Américain Julien Green, il y sera le premier anglophone dont le français n'est pas la langue maternelle, même si elle est, dit-il, sa langue « familiale », puisqu'il a épousé une Française.

« On dit qu'on ne peut pas écrire de poèmes dans une langue étrangère, car il faut utiliser la langue que l'on babillait au moment où l'on a commencé à nommer le monde. Le français n'est pas pour moi cette langue. Mais il est devenu celle qui, sur le plan de l'affection et de l'amour, me permet de découvrir ce que je sens et de le nommer. »

Deux univers



Aujourd'hui, dans son appartement de la rue de Rivoli, à Paris, Michael Edwards écrit surtout des poèmes en français. Pour caractériser les deux univers linguistiques qu'il habite, il cite cet exemple éloquent. À Londres, en descendant du métro, on entend « *Mind the gap* [attention à la marche] ! » La formule est un modèle de concision qui frise même la rudesse, selon lui. « À Paris, on dit plutôt :

“Attention à la marche en descendant du train.” C'est trois fois plus long, très élégant, et vous aurez remarqué que c'est... un alexandrin ! Le français aime que ce soit beau. »

Cette différence est pour ce spécialiste de Racine et de Shakespeare une richesse inestimable qu'il ne faut surtout pas abîmer. « *Sur le plan de la langue, la syntaxe française gère la phrase comme, en politique, l'État français gère le pays, dit-il. Devant une pièce de Racine, l'Anglais moyen a l'impression que les personnages analysent d'abord ce qu'ils sentent et le disent ensuite. Alors que, dans Shakespeare, on a l'impression qu'ils expriment spontanément leurs sentiments. La syntaxe française est une sorte de montgolfière qui plane au-dessus du réel. L'anglais est une sorte de chemin creux (lane),*

comme il y en a en Angleterre, qui vous invite à suivre les configurations du terrain. Cette différence explique beaucoup de choses, je crois. »

Ces deux univers, aujourd'hui, le poète ne pourrait plus s'en passer. *« J'aime énormément qu'en anglais la langue soit disponible et accueillante. Mais j'aime énormément le fait qu'en français la musique est une. [...] Une langue est une façon de nommer le monde. Il est essentiel de conserver ces différentes façons de le nommer. »*

D'ailleurs, il ne viendrait jamais à l'idée de l'écrivain d'écrire des poèmes anglais en français ou vice versa. *« J'essaie bien sûr de voir dans quelle mesure les ressources de la poésie, de la sensibilité, de l'humour anglais peuvent modifier un tant soit peu la poésie française. Mais sans évidemment la gauchir. On ne peut pas écrire des poèmes anglais en français. Il faut qu'un poème en français marche en français. »*

Le « blitz » de l'anglais

On aurait pu s'attendre à ce que la défense du français suscite chez ce Britannique le même petit sourire de mépris qu'elle provoque souvent dans le monde anglophone. Pas le moins du monde ! Michael Edwards est d'ailleurs le premier à s'inquiéter.

« Comme tous les Français, je suis scandalisé de voir des publicités à la télévision où la moitié des mots est en anglais parce que ça fait chic. Il ne s'agit pas d'un championnat du monde. Mais, parler cette espèce de "lingua anglica" signifie que les gens acceptent une langue d'échange qui n'est pas une vraie langue. »

Edwards compare cet envahissement à l'arrivée du français (ou franco-normand) en Angleterre après la conquête normande de 1066. Sauf que les Anglais ont eu quelques siècles pour s'habituer. *« On ne peut pas supposer que l'anglais envahissant le français maintenant produira le même effet que le français qui a envahi l'Angleterre au XI^e siècle. Les deux langues ne vont pas s'amalgamer. Le vieil anglais parlé par les Normands pouvait assimiler le français. Chaucer parlait l'anglais le plus évolué, encore un peu francisé avec des prononciations à la québécoise. Mais, c'est parce que la langue a pu évoluer à sa propre vitesse. Ce n'est pas le cas aujourd'hui, où l'anglais arrive en intrus. Il faut qu'une langue soit libre de choisir. »*

Devant ce « blitz » de l'anglais, les francophones courent non seulement le risque de parler le « traduit du », dont parlait Gaston Miron, mais ce serait surtout une véritable défaite de la pensée. *« Cet envahissement cache quelque chose de beaucoup plus dangereux, dit Edwards. Que la publicité utilise des mots anglais cache le fait que les Français courent le danger – et je suppose que c'est encore plus vrai au Québec – de ne plus réfléchir en français. Je le constate avec les philosophes qui écrivent souvent en anglais pour être publiés. Même en sciences, celui qui réfléchit en français voit les choses différemment d'un Anglais ou d'un Américain. Si les Français sont obligés de réfléchir en anglais, les différences entre les mondes français et anglais pourraient s'estomper. C'est un danger dont il faut être conscient. »*

Cela ne signifie pas pour autant qu'il faille être frileux.

S'il supporte mal l'envahissement des « clairement » (*clearly*) et « définitivement » (*definitely*) dans la langue courante, M. Edwards pense que certains mots manquent en français et que nous pourrions les emprunter à l'anglais. Comme « *unimportant* » qui pourrait donner « *inimportant* » au lieu de « *peu important* ». Ou « *shallow* » (peu profond) qui pourrait donner

« *improfond* ». Il faudrait faire comme Rabelais, dit-il, et ne pas hésiter à inventer des mots.

Élu en février 2013, Michael Edwards revêtra bientôt l'habit vert et prendra place sous la Coupole pour participer aux séances du célèbre *Dictionnaire*. « *Pourtant, dit-il, en Angleterre, jamais je ne réclamerai une académie anglaise pour régenter la langue anglaise. Mais les deux peuples ont une attitude différente envers leur langue et je respecte les deux. C'est très bien qu'on ne réglemente pas la langue en Angleterre. Les Français et les intellectuels français veulent, eux, qu'il y ait une certaine cohérence. Or, j'arrive à un moment où, à cause de l'invasion de l'anglais, il faut adopter l'attitude française.* »

On s'étonne que Michael Edwards ne soit jamais venu au Québec tant ses propos semblent décrire une partie de notre réalité. « *En passant, dit-il, merci beaucoup pour le mot "courriel" !* »

Christian Rioux, paru dans *Le Devoir* (Québec) le 13 avril 2013

La Roumanie inaugure une place de la Francophonie pour ses 20 ans dans l'OIF

Une place de la Francophonie, la première en Europe, a été inaugurée le 15 avril 2013 à Bucarest, en présence notamment d'un haut responsable de l'Organisation internationale de la Francophonie, alors que la Roumanie fête ses 20 ans au sein de l'OIF.

« *Cette place sur laquelle les couleurs de la Roumanie, de la ville de Bucarest et de la Francophonie sont hissées confirme la place de la Roumanie en tant que pays phare de la francophonie en Europe centrale et orientale* », a déclaré Pierre de Cocatrix, directeur de cabinet du Secrétaire général de l'OIF, Abdou Diouf.



**Pierre de
Cocatrix (OIF)**



Il a affirmé espérer que « *ce geste, bien plus que symbolique, inspirera d'autres États et gouvernements* ».

La *Piatza Francofoniei* est située dans le centre-ville bucarestois, à proximité de la « Maison du peuple », ce gigantesque palais construit par l'ancien dictateur communiste Nicolae Ceausescu, qui abrite à présent le parlement. Un monument en marbre blanc a été

dévoilé pour marquer l'inauguration de cette place.

La Roumanie a été déclarée « État phare » de la francophonie en Europe orientale et centrale par l'OIF en 2006. Elle est le seul pays dont la langue est d'origine latine dans la région. Près de 4,5 millions de Roumains (sur 21 millions) sont francophones, selon les chiffres de l'OIF. Le ministre roumain des Affaires étrangères Titus Corlatean a déclaré lors de l'inauguration que ce « *projet est particulièrement illustratif de la vocation de la francophonie d'offrir un espace de rencontre, d'échange et de rapprochement dans l'esprit de ses valeurs de diversité culturelle, solidarité et multilinguisme* ».

Il a souligné qu'en tant qu'État phare de la francophonie dans la région « *la Roumanie attache une attention prioritaire au développement de la dimension régionale de l'OIF, vu la capacité de la francophonie de promouvoir une culture de solidarité, de dialogue et de bonne gouvernance* ».

Le canton de Genève a adopté une nouvelle Constitution



Réunion de l'assemblée constituante du canton de Genève en octobre 2012

C'est un large OUI qui est sorti des urnes le 14 octobre 2012 à Genève, malgré une très faible participation. Ainsi la charte cantonale contient la nouveauté proposée par notre association (NDLR : ASJLF, association suisse des journalistes de langue française).

Le texte prévoit à son article 5.2 que « l'État promeut l'apprentissage et l'usage de la langue française. Il en assure la défense ». C'est une importante décision dans une ville, notamment dans une ville internationale.

La disposition vise en particulier les publications officielles, de même que l'ensemble des activités publiques. M. François Longchamp, conseiller d'État, a déjà apporté sa contribution en remplaçant « Geneva Palexpo » par « **Palexpo Genève** » et en donnant à Cointrin la dénomination d'« **aéroport international de Genève** ». Il est à souhaiter que cet esprit gagne également les organisations internationales où le français est de plus en plus relégué.

Je rappelle que le canton du Jura s'est également doté d'une loi sur l'usage de la langue et il est à espérer que d'autres cantons romands s'inspireront de ces

exemples. En effet, le français n'est pas seulement un outil de communication, mais le fondement de notre culture. Une protection s'impose face aux anglicismes qui le polluent. Dans cette perspective, nous venons de nous adresser à tous les députés vaudois en comptant sur leur soutien.

Notre association se réjouit de l'adoption de la nouvelle Constitution genevoise et nous continuerons de suivre la concrétisation des nouveaux articles.

Daniel Favre, Président de l'association suisse des journalistes de langue française (ASJLF, section de l'UPF)

PRIX EXCEPTIONNEL 2013 DE LA CARPETTE ANGLAISE

L'académie de la Carpette anglaise, présidée par Philippe de Saint Robert, a décidé d'attribuer un **prix exceptionnel à Mme Geneviève Fioraso**, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, pour avoir, dans la lignée de Mme Valérie Pécresse (« carpette » en 2008) et malgré de nombreuses mises en garde, légalisé en maintenant l'article 2 de son projet de loi, l'enseignement en anglais dans les universités dans le silence de Mmes Aurélie Filippetti, Yamina Benguigui, et de M. Laurent Fabius, tous ministres tenus de défendre et de promouvoir, dans leurs fonctions, la langue française.



Jeux olympiques et langue française : Abdou Diouf répond à Jacques Rogge



Jacques Rogge (CIO)

C'est un Jacques Rogge provocateur qui s'est adressé aux Français, pour leur expliquer les raisons de leurs difficultés à décrocher l'organisation des JO depuis ceux d'hiver à Albertville en 1992. *« Je vais vous dire quelque chose qui va faire hurler la francophonie : apprenez à parler anglais ! Il faut préserver le français, mais la langue usuelle des échanges internationaux, c'est l'anglais. Vos représentants sportifs possèdent d'indéniables qualités mais **il faut parler anglais**. Bernard Lapasset le parle parfaitement bien et l'espagnol aussi »*, a lancé le président du Comité international olympique (CIO).

Cette sortie n'a pas manqué de faire sortir Abdou Diouf de sa réserve. Selon le secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), sa conviction est que *« les francophones doivent savoir parler anglais et un anglais de qualité, oui ils doivent pouvoir s'exprimer en espagnol, en arabe, en russe, en portugais... »*. L'ancien chef de l'État sénégalais ajoute que *« la diversité linguistique est au cœur de l'action de l'OIF, au cœur des Jeux olympiques qui accueillent le monde entier, au cœur d'une société moderne, ouverte et plurielle. C'est pour moi une évidence absolue »*. Pour conclure, Abdou Diouf dit concevoir *« le français comme une langue de communication et d'échanges, non comme une langue de repli ou de combat. Il faut sortir des seules postures de principe, trop étroites et peu réalistes. Le français est une langue qui mérite d'être promue et diffusée, et pas simplement défendue ou préservée. Cela ne peut se faire que dans un esprit d'ouverture, d'échange et de multilinguisme »*.



Abdou Diouf (OIF)

Bamba Toure (Setalnet, journal sénégalais sur internet, 19 avril 2013)

PARUTIONS SIGNALÉES

Sciences et langue française



ALF a fait imprimer le « mémoire sur la communication scientifique en langue française », rédigé par *Christian Darlot* avec le concours de Pierre Demers, Charles Durand, *Denis Griesmar*, *Jean-Daniel Thérond* et Matthieu Varnier. Trois de ces rédacteurs (dont les noms sont en italiques) sont membres d'ALF et deux font partie de son conseil d'administration. Pierre Demers est un savant québécois, militant actif de la cause francophone au Canada, en particulier dans le domaine scientifique ; Matthieu Varnier est secrétaire général du COURRIEL (Collectif unitaire républicain pour la résistance, l'initiative et l'émancipation linguistique).

Ce texte, rédigé à la suite d'un entretien au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, fin octobre 2012, était en effet devenu un élément majeur des arguments à opposer au « projet de loi Fioraso », annoncé en janvier 2013, ce qui supposait sa diffusion à grande échelle, notamment auprès de tous les parlementaires.

Appuyée par six associations qui travaillent, comme elle, à la défense et à la promotion de notre langue, ALF a complété la présentation de ce « mémoire » par la réédition d'un manifeste sur le même thème signé en 2003 par d'éminents savants, d'une déclaration de l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 2010, de la récente déclaration de l'Académie française du 21 mars 2013 et d'un article de Pierre Frath (Association des professeurs de langues vivantes).

Sous réserve de l'épuisement du stock, les adhérents d'ALF peuvent obtenir ce livret en faisant la demande au secrétariat de l'association (34 bis, rue de Picpus, 75012 Paris) accompagnée d'un chèque de 5 euros par exemplaire pour couvrir les frais d'impression et d'affranchissement.

OUI, l'économie en français, c'est plus clair !

Par Alfred Gilder, préface d'Abdou Diouf, éd. France-Empire (2012).

Notre ami l'écrivain et essayiste Alfred Gilder persiste dans notre combat commun. Il signe un 7^e livre sur le français et la Francophonie.

Rappelons ses titres les plus connus, toujours actuels et à lire :

- *Et si l'on parlait français*, préface de Claude Hagège, Le Cherche Midi, 1993 ;
- *En vrai français dans le texte*, dictionnaire franglais-français, Le Cherche Midi, 1999 ;
- *Alerte francophone*, avec Albert Salon, préface de SAR Norodom Sihanouk, éd. Arnaud Franel, 2004, prix Georges-Hachette 2004 ;
- *Le Dico des mots rigolos*, éd. Glyphe, Paris, 2010.

.../...

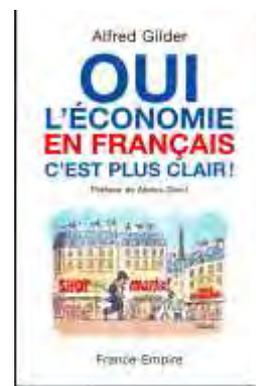
L'auteur, qui fut haut fonctionnaire à la mairie de Paris, puis contrôleur général, chargé du contrôle financier et haut fonctionnaire chargé de la Terminologie près le ministère de l'Économie et des Finances, à Bercy, est membre du Comité interministériel pour la simplification du langage administratif, et président du conseil d'administration du Théâtre 13 (Paris XIII^e).

Dans *Oui, l'économie en français, c'est plus clair !*, Alfred Gilder nous rappelle que l'économie est au cœur de ce réacteur nucléaire qu'est la langue. Et que l'abandon du français dans l'économie ne peut que servir les intérêts de l'Empire anglo-saxon et atomiser la France.

Ce défenseur inlassable de la langue française dénonce avec humour et délectation les cadres et entrepreneurs qui s'imaginent parler anglais en faisant des affaires, et faire des affaires en parlant anglais.

Nos lecteurs pourront s'en délecter, et surtout s'en inspirer et servir utilement.

Albert Salon



De la législation linguistique dans le Jura



En Suisse, il aura fallu 25 ans pour que soit adoptée la loi jurassienne de protection de la langue française, au prix de bien des combats ! Plébiscitée par les parlementaires jurassiens fin 2010, à la veille du sommet de la Francophonie de Montreux, cette loi, très symbolique, a vu le jour quand paraissait le livre de Pierre-André Comte « *Identité et langue française* ». Député-Maire de Vellerat et ancien président du parlement, P.-A. Comte est secrétaire général du Mouvement autonomiste jurassien (RJ-UJ) et du Pôle européen de la Conférence des peuples de langue française. Membre du groupe de travail chargé d'élaborer un projet de législation relative à la langue française, il relate, dans cet ouvrage les aléas et les péripéties qui ont jalonné la naissance d'un texte

de loi qui devrait avoir « *valeur d'exemple pour l'ensemble de la Suisse romande* ».

Véritable hommage à Roland Béguelin qui porta le projet dès 1985, *Identité et langue française* est remarquablement préfacé par Alain Charpillot, personnalité jurassienne, qui dresse un tableau décapant des dérives subies par la langue française. L'ouvrage fait une grande place aux repères liés à la place du français dans le monde, l'auteur souligne que « *la promotion du français, pour être mieux perçue comme politique publique prioritaire, devrait être accompagnée d'une politique favorable à un plurilinguisme donnant la priorité aux langues nationales, l'allemand étant le plus sûr allié du français* ». Ce livre constitue une réponse à la pensée d'Éric Weider (Société de linguistique de Paris) : « *... seules des lois linguistiques strictes peuvent nous permettre de résister à l'emprise du sabir atlantiste* ».

(Identité et langue française, de Pierre-André Comte, éditions Conférence des peuples de langue française – Bruxelles – 13 €)

Catherine Distinguin (administrateur d'ALF)

COURRIER DES LECTEURS

Georges Gastaud, président du COURRIEL, association de gauche défendant la langue française contre le tout-anglais, nous a transmis copie de la lettre ci-dessous, adressée à deux rédactrices du journal Nord-Pas-de-Calais

« Mesdames,

Dans le numéro de novembre-décembre 2012 du bulletin *Nord-Pas-de-Calais*, organe du conseil régional, un article est ainsi intitulé : « *Vous aimez votre région ? Devenez un greeter* ».

On apprend dans l'article que « *greeter* » signifie « **guide bénévole** » : pourquoi dès lors ne pas employer cette expression qui a le double mérite d'être comprise de tous et de respecter le vocabulaire et la phonétique de notre, de votre, langue maternelle ? On apprend aussi que les futurs « *greeters* » auront notamment pour mission de montrer la région dans toute son authenticité (« rencontrer les vrais gens » et « découvrir un territoire comme avec un ami »).

Sans me prononcer sur la pertinence de cette entreprise de bénévolat touristique, le résistant linguistique au « *tout-globish* » que je suis s'indigne qu'un journal payé par les contribuables, dirigé par une collectivité publique relevant de la République française et censé, qui plus est, promouvoir l'authenticité régionale, collabore à l'invasion linguistique dont nous sommes l'objet en tous les domaines : publicité, chanson, cinéma, recherche, enseignement, enseignes commerciales, communication d'entreprise, etc.

Je rappelle que l'article II de la Constitution française, auquel sont juridiquement soumises les collectivités territoriales, dispose que « la langue de la République est le français ». Il existe également une loi Toubon-Tasca, votée à l'unanimité par le Parlement en 1994, qui fait obligation aux acteurs publics de refuser les néologismes anglo-américains et de privilégier l'utilisation d'un vocabulaire francophone. Une commission officielle de terminologie publie d'ailleurs régulièrement des listes d'équivalents français aux mots originaires d'outre-Atlantique et c'est une obligation légale pour les services publics et pour les institutions de la République – cela devrait même être un point d'honneur pour eux – que de connaître les recommandations de cette instance officielle et de les mettre en application (bien qu'en l'occurrence « guide bénévole » se suffise à soi-même, étant compris de tous du premier coup de Paris à Bruxelles, de Montréal à Dakar et de Genève à Cotonou).

Plus fondamentalement, la question est posée à chaque citoyen français – et c'est encore plus vrai pour ceux qui se réclament d'un engagement progressiste et républicain, comme c'est le cas de la majorité des élus du Nord – de savoir s'il préfère collaborer ou résister à cette sourde entreprise de substitution linguistique qui va, dans un premier temps, reléguer la langue de Victor Hugo dans le rôle humilié de « langue domestique » pour en faire rapidement, au fil des décennies, un patois voué à la disparition au profit d'une langue unique mondiale, facteur inévitable de pensée unique et d'uniformisation culturelle globale.

Qui ne comprend cette évidence : la suppression rapide de la diversité linguistique européenne et mondiale n'est pas en soi moins grave que celle de la biodiversité naturelle qui suscite tant de mobilisation légitime par ailleurs.

Quant à « l'enrichissement du français » que susciterait – nous dit-on hypocritement – l'incessante invasion de termes américains, elle n'a rien à voir avec une ouverture (d'autant qu'elle s'opère à sens unique) et tout à voir avec l'indigestion pure et simple : celle que connaissent bien les linguistes et qui aboutit actuellement à l'élimination de huit langues par an. Certes on n'en est pas encore là avec la langue de la francophonie mondiale, mais un chemin de mille lieues commence par un premier pas et, en l'espèce, l'entreprise de substitution linguistique ne date pas d'hier mais, pour le moins, des lendemains de la Seconde Guerre mondiale comme le prouve, textes en mains, le linguiste français mondialement connu Claude Hagège dans son livre *Combat pour le français*.

La question n'est évidemment pas de combattre l'anglais en tant que tel (il y a d'ailleurs peu de chances que « greeter » figure dans le texte de Macbeth...), mais de refuser le TOUT-anglais, lequel n'a rien à voir avec la diversité ni le métissage, et tout à voir au contraire avec le totalitarisme culturel. Que la majeure partie de ceux qui cèdent à cette pression linguistique de chaque instant soient parfaitement inconscients de participer à la relégation de leur propre langue maternelle et qu'ils agissent en toute bonne conscience – qui plus est en s'imaginant participer de la « modernité » – n'empêche pas qu'ils fassent preuve d'une grande légèreté par rapport à leur propre pays et à leur propre culture.

Je suis persuadé que le conseil régional du Nord, dont j'entends assez dire qu'il est attaché au patrimoine national symbolisé par le Louvre et au patrimoine régional symbolisé par l'inscription du bassin minier au patrimoine de l'Unesco, comprendra ma demande d'une plus grande vigilance linguistique dans les pages de son organe officiel*. Surtout, j'espère que ce courrier – qui à travers un cas particulier tend à poser un problème beaucoup plus général, celui de la **politique linguistique de la nation et de la Région** – permettra de sensibiliser les décideurs régionaux dans leur diversité à la question du respect des identités culturelles et politiques des peuples dans le cadre d'une mondialisation à sens unique qui, aux dires du philosophe Michel Serres, ne profite qu'aux « *profiteurs de la pub et du fric* ». En conséquence, je donne copie de ce courrier à un certain nombre d'élus locaux et régionaux ainsi qu'aux associations agréées chargées de défendre le premier service public de France : la langue française.

Escomptant une réponse rapide, et éventuellement une entrevue avec les responsables régionaux, je vous prie, Mesdames – et sans que je suspecte en rien votre bonne volonté personnelle et votre compétence touristique et professionnelle –, de recevoir mes meilleures salutations citoyennes.

Georges Gastaud, Lens.

* Feuilletant le même journal, je tombe en page 3 sur le sous-titre grotesque « **today, tomorrow, textiles** ». Et tout cela au titre, bien entendu, du « métissage ». Encore une fois, quand le métissage va dans un seul sens, il porte un nom : colonisation. Est-ce en massacrant leur langue que les industries nationales et régionales porteront efficacement en France et à l'étranger le « produire en France » (et non le « made in France ») ?

L'Académie française et la typographie

Un de nos adhérents, M. Bernard Segard, inquiet de voir que se perd de plus en plus l'usage français d'accentuer les majuscules et les capitales, a demandé à l'Académie française de préciser sa position sur ce point. Dans sa lettre, il précisait notamment que l'utilisation croissante d'ordinateurs conçus outre-Atlantique sur lesquels l'accentuation des majuscules nécessite une manipulation de plus que pour les lettres minuscules, ne favorisait pas cet usage français. Il soulignait que c'était un souci de rentabilité lié à la rapidité de saisie ou plus simplement la paresse qui conduisaient à l'abandon de cette règle typographique. Il notait aussi que, dans les écoles, et même dans les cours de secrétariat, on apprend aux élèves qu'il ne faut pas mettre d'accents aux majuscules. Presque par retour, le service du dictionnaire de l'Académie lui a fait parvenir la réponse dont nos lecteurs trouveront ci-dessous le fac-similé.

ACADÉMIE FRANÇAISE
23, QUAI DE CONTI, VI^e

Service du Dictionnaire

Réf. : PV/NS
D-51/2012



Monsieur,

Vous serez sans doute ravi en apprenant que l'Académie française partage votre point de vue. Voici ce que l'on trouve sur notre site, à la rubrique *La langue française*, « *Questions de langue* », à l'article *Accent sur les majuscules* :

« On ne peut que déplorer que l'usage des accents sur les majuscules soit flottant. On observe dans les textes manuscrits une tendance certaine à l'omission des accents. En typographie, parfois, certains suppriment tous les accents sur les capitales sous prétexte de modernisme, en fait pour réduire les frais de composition.

Il convient cependant d'observer qu'**en français, l'accent a pleine valeur orthographique**. Son absence ralentit la lecture, fait hésiter sur la prononciation, et peut même induire en erreur. Il en va de même pour le tréma et la cédille.

On veille donc, en bonne typographie, à utiliser systématiquement les capitales accentuées, y compris la préposition *À*, comme le font bien sûr tous les dictionnaires, à commencer par le *Dictionnaire de l'Académie française*, ou les grammaires, comme *Le Bon Usage* de Grevisse, mais aussi l'Imprimerie nationale, la Bibliothèque de la Pléiade, etc. Quant aux textes manuscrits ou dactylographiés, il est évident que leurs auteurs, dans un souci de clarté et de correction, auraient tout intérêt à suivre également cette règle.

Je vous félicite pour l'intérêt que vous portez à notre langue et vous prie de croire, Monsieur, à ma parfaite considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Patrick Vannier', written in a cursive style.

Patrick Vannier

Est-ce là l'avenir ?...

Daniel Ancelet, poète et membre d'ALF, nous a transmis plusieurs de ses œuvres dans lesquelles s'associent art d'écrire, culture et humour. Après les deux textes publiés dans notre numéro 49, voici une jolie, mais pessimiste, réflexion sur l'avenir de la langue française...

LORSQUE NOUS N'AURONS PLUS...



Lorsque nous n'aurons plus notre langue française,
De quels mots se servira-t-on
Quand nous voudrons en chœur chanter la Paimpolaise
Ou fredonner la Madelon ?
Quel sabir employer pour un poulet basquaise,
Et commander dans quel jargon
La quenelle au brochet, merveille lyonnaise,
Ou le pot-au-feu bourguignon ?
Et je ne parle pas de nos trois cents fromages

Qui ne survivront pas sans nous,
Et qu'on ne verra plus embaumer nos villages
De leurs beaux noms, de leur bon goût !
Nous faudra-t-il traduire une tarte à la fraise,
Décortiquer un far breton,
Nous résoudre à napper d'une crème anglaise
Le moindre zeste de citron ?
Et nos pots, nos flacons, nos fioles, nos fillettes,
Qu'on les chambre ou les boive frais,
Devra-t-on les soumettre aux mornes étiquettes
Des buveurs de bière et de lait ?
Langue du Notre-Père et de la Marseillaise,
Symbole de la liberté,
Quand nous ne l'aurons plus, faudra-t-il qu'on se taise
Puisque l'on veut nous en priver ?

Daniel ANCELET

